

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole Elémentaire Jean de Joinville
Joinville (52)**

Note de Première Phase (NPP)

Novembre 2010 – N° 0520075Z_RNPP

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole Elémentaire Jean de Joinville
Joinville (52)**

Note de Première Phase (NPP)

Novembre 2010 – N° 0520075Z_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Laure HITON	Ingénieur de projet
Vérificateur	Catherine MONTÉBRAN	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école élémentaire Jean de Joinville (0520075Z), est localisée 15 rue de Nuisement à Joinville, dans le département de la Haute-Marne (52). Cette école accueille, en 2010, 94 enfants âgés de 6 à 11 ans.

L'école élémentaire est constituée de 4 bâtiments, tous construits sur vide sanitaire. La partie Sud de l'ETS a été construite en 1961. Un agrandissement a eu lieu en 1963, avec la construction des deux ailes Nord (bâtiments A et B).

Les zones extérieures de l'école élémentaire comprennent deux cours de récréation recouvertes d'enrobé et un aménagement paysager avec divers arbustes dont l'accès est interdit aux enfants.

Au cours de la visite, il a été constaté que les bâtiments utilisés étaient en bon état (pas de fissures observées sur les dalles, murs et plafonds). Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté lors de la visite.

Résultats des études historiques et documentaires

Cet établissement a été construit à proximité immédiate d'un ancien dépôt de liquides inflammables recensé dans BASIAS (n° CHA5200471), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique et les informations collectées ont permis de confirmer que l'école élémentaire a été construite sur l'emprise d'une usine de pièces et de machines (Usine MATROT). Plusieurs activités potentiellement polluantes ont également été recensées aux alentours immédiats de l'ETS notamment un ancien dépôt de liquides inflammables. L'existence par le passé de sites BASIAS superposés et/ou contigus est ainsi susceptible d'avoir influencé la qualité des milieux sols, eaux souterraines et air du sol au droit du site.

Quatre sites BASIAS ont été identifiés dans un rayon de 100 m correspondant principalement à des sites avec des dépôts de liquides inflammables.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

D'après les documents consultés, l'ETS est implanté au droit de terrains alluvionnaires contenant une nappe importante à faible profondeur (moins d'1 m), qui s'écoule vers le Nord.

Influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école élémentaire, plusieurs scénarios d'exposition sont envisagés :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles :
Les activités superposées et/ou contigües à l'établissement sont susceptibles d'avoir dégradé la qualité de l'air intérieur du bâtiment de l'école maternelle. Ce scénario est donc retenu.
- l'ingestion d'eau potable par les enfants :
Les réseaux d'eau potable traversent potentiellement l'emprise d'anciens bâtiments industriels, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations est donc retenue.

Compte tenu de l'âge des enfants, le scénario d'exposition par ingestion de sols n'est pas considéré. En effet, il n'est pas pertinent de retenir le porté main bouche pour des enfants de plus de 6 ans.

Ainsi, nous proposons que l'école élémentaire Jean de Joinville (0520075Z) fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux sols à l'issue de la phase 1.

Les investigations de phase 2 porteront sur un prélèvement d'air du vide sanitaire au droit des différents bâtiments de l'école élémentaire, des prélèvements des gaz du sol en extérieur et un prélèvement d'eau potable au niveau des sanitaires de l'école.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Établissements sensibles ».